



Ruralité Environnement Paiements pour services environnementaux : une expérimentation franco-anglaise

Vendredi 19 octobre 2018

Paiements pour services environnementaux : une expérimentation franco-anglaise

Six zones du nord de la France et du sud de l'Angleterre ont lancé officiellement le programme européen CPES, qui a pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau en changeant les pratiques des agriculteurs. L'idée : rémunérer les exploitants à la hauteur des services qu'ils rendent à la collectivité, via un système de paiements directs. Un dispositif que le gouvernement souhaite développer à l'avenir.

Passer du principe de « pollueur/payer » à celui de « bénéficiaire/contributeur ». C'est l'objectif du projet « Paiements pour services environnementaux Manche » (CPES) qui a été lancé le 17 octobre lors d'un séminaire national au Pavillon de l'eau à Paris, après une série de tests effectués depuis novembre 2017.

Le but de ce programme, financé à hauteur de 4 millions d'euros par des fonds européens, est de rémunérer des agriculteurs du nord de la France et du sud de l'Angleterre pour leurs actions en faveur de la qualité de l'eau. En effet, seulement 30 à 40 % des eaux se déversant dans la Manche sont aujourd'hui classées en bon état écologique. En cause : la forte concentration de nitrates et de phosphates dans les eaux, conséquence notamment des pratiques agricoles.

Au lieu de taxer les agriculteurs pour ces pratiques dommageables à l'environnement, ou de simplement les indemniser pour leurs éventuels investissements en faveur de la qualité de l'eau, le programme a pour objectif de payer ces actions à leur juste valeur. L'assainissement d'un point d'eau engendre en effet une série d'externalités positives pour la collectivité, qu'il est possible de chiffrer et de transformer en rémunération.

Internaliser bénéfices environnementaux

Les exploitants des zones concernées doivent donc proposer, à leur initiative, des projets visant à améliorer la qualité de l'eau autour de leurs cultures. Ces propositions sont ensuite examinées, puis mises en œuvre. Les chercheurs qui participent à ce projet déterminent ensuite la valeur de la proposition portée par l'agriculteur, et le rémunèrent en fonction.

Le programme « Paiements pour services environnementaux Manche » regroupe 14 partenaires anglais et français, dont l'Inra, l'Université de Winchester, l'université de Rennes, le CNRS, Eau de Paris, et l'agence de l'eau Seine Normandie. Il est réalisé dans le cadre d'Interreg, un programme européen de coopération transfrontalière.

Les moitiés des zones concernées sont situées en Grande-Bretagne (Estuaire de Salcombe Kingsbridge, Prairies calcaires des South Downs, Rivière Western Rother), et l'autre en France (Bassin d'alimentation de Captage du Tremblay-Omonville, Aire d'alimentation des sources de la Vigne en Normandie, Lac au Duc, en Bretagne).

« L'idée est aussi de retisser un lien positif, et non plus de culpabilisation, entre les agriculteurs et les autres acteurs de ces territoires », fait également remarquer Dominique Loubere, responsable environnement à la Chambre d'agriculture de Bretagne. Le projet doit durer jusqu'en 2021, date à laquelle les partenaires présenteront un rapport d'évaluation. L'objectif, à terme, est de présenter à la Commission européenne une solution clé en main, pouvant être adaptée à des niveaux nationaux et communautaires pour améliorer la qualité de l'eau.

Les agences de l'eau en première ligne sur les Paiements pour services environnementaux

Le projet de loi de finances 2019 doit intégrer une enveloppe destinée à rémunérer les agriculteurs pour les services rendus à l'environnement, en application du Plan biodiversité, présenté en juillet dernier par Nicolas Hulot. D'ici 2021, 150 millions devraient être mis sur la table pour ce type de projets. Ils seront distribués via les Agences de l'eau, qui verront également leur redevance pour pollutions diffuses augmenter de 50 millions d'euros dès 2019. Localement, les Agences de l'eau investissent également sur ces questions : 305 millions d'euros vont être débloqués sur six ans par l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la réduction durable des pollutions agricoles (phytosanitaires et nitrates) et la transition écologique de l'agriculture.

FC

Retour

Partager

Tweeter

Recherche...

TÉLÉCHARGEMENT

- L'hebdo
- Les Docs d'Agrapresse

LES ÉDITOS D'AGRA PRESSE HEBDO

Immigration et robotisation (19/10/2018)
 Travert et son bilan (12/10/2018)
 Intérêt sanitaire commun (05/10/2018)
 Précieuses agences (28/09/2018)
 Flou budgétaire (21/09/2018)

TOUS LES ÉDITOS

Agenda

Tweets de @agrapresse

AGRA Agra Presse
@agrapresse

L'autorité de la concurrence confirme une enquête sur un potentiel « cartel du jambon » goo.gl/ZNIVxQ

12 h

AGRA Agra Presse
@agrapresse

Peste porcine africaine: allègement des mesures dans certaines régions goo.gl/ZNIVxQ

12 h

AGRA Agra Presse
@agrapresse

Budget: l'Assemblée adopte une série de mesures en faveur des agriculteurs goo.gl/ZNIVxQ

12 h

AGRA Agra Presse
@agrapresse

Les Hauts-de-France crée une « avance remboursable » pour les projets d'agriculteurs goo.gl/ZNIVxQ

Intégrer

Voir sur Twitter

